



# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Adriers se sont réunis à la Salle Polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Philippe ROSE, 1<sup>er</sup> Adjoint.

**Présents** : Mmes Elisa ABAUX, Agathe BUSSIERE, Yasmine DAVID, Sylvie DUDOGNON Véronique RICHARD, MM. André BERTHOMIER, Jean CHARRY, Romain DESBORDES, Stéphane QUERRIOUX, Philippe ROSE, Bernard ROTUREAU, Christophe SOUCHAUD, Laurent VACHON

**Excusé(e) s** : Mylène COMBEAUD, Thierry ROLLE MILAGUET

**Secrétaires** : Elisa ABAUX & Stéphane QUERRIOUX

## OUVERTURE DE SEANCE :

Le compte rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2021 a été approuvé avec 13 voix Pour.

## ORDRE DU JOUR

### 1. REFUGE SPA POITIERS AVENANT A LA CONVENTION

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe une convention entre le refuge et la commune et qu'il y a lieu de signer un avenant pour les tarifs 2022 sur la base d'une participation forfaitaire de 0,45 € par habitant et non plus en fonction de nombre d'entrée d'animaux.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, décident :

- D'accepter la participation forfaitaire de 0,45€ par habitant ;
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement à Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, pour signer tous documents afférents à ces affaires.

### 2. BON VACANCES CPA LATHUS

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'étudier la demande de partenariat entre le CPA de Lathus et la commune en vue de favoriser l'accès des enfants de la commune aux différents camps d'été 2022.

Le CPA Lathus, à proximité d'Adriers, propose aux enfants de 4 à 17 ans toute une gamme de séjours très variés et de qualité.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, décident :

- de voter une participation de 60 € du coût total du séjour, à raison d'un séjour par enfant domicilié sur Adriers
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement à Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint pour signer la convention afférente à ce dossier.

*Les conseillers se demandent s'il est possible d'attribuer ce bon pour des enfants qui souhaiteraient y passer uniquement une journée.*

*Les bons vacances sont valables uniquement sur des séjours en camp et non à la journée.*

### 3. CONTRAT DE DERATISATION 2022

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le contrat de dératisation est renouvelé une fois par an.

La dératisation des réseaux d'assainissement est réalisée dans le bourg et ses abords ainsi que dans les villages de Chez le Pont, La Renaudière et Chez Ranger. La dératisation s'effectue en deux applications : une au printemps et une à l'automne.

Le cout de la dératisation s'élève à 729 € HT par an.

Après avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, décident :

- d'approuver le contrat de dératisation 2022 pour un montant annuel de 729 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, à signer tout document relatif à cette affaire

### 4. VENTE DU FOUR DE LA BOULANGERIE A LA COMMUNE DE PERSAC

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Pierre GODET gérant de la boulangerie souhaite acquérir un nouveau four plus performant pour la boulangerie.

La commune de Persac souhaite acquérir notre four à pain afin d'aménager et d'agencer leur future boulangerie.

Par courrier en date du 21 décembre, Monsieur SIROT, Maire de la commune propose une offre d'achat de ce matériel à hauteur de 18 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présent :

- acceptent la vente du four à pain au prix de 18 000 € TTC l'unité à la commune de PERSAC
- un avenant à la convention sera établi pour définir les nouvelles modalités de remboursement de l'EIRL PIERRE GODET
- autorisent Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### 5. DEMANDES DE SUBVENTION DETR

➤ Réfection de la toiture de la boulangerie :

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de déposer des dossiers de demande de subventions dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) concernant le projet suivant :

- réfection de la toiture de la boulangerie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- sollicite de l'État une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) comme suit :

<b><u>PLAN DE FINANCEMENT REFECTION TOITURE DE LA BOULANGERIE :</u></b>
<b>40 924,53 € HT</b>
DETR 30 % : 12 277 €
CCVG 30 % : 12 277 €
Autofinancement - Commune 40 % : 16 370 € 53

- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

➤ Réfection de la toiture des garages des logements Rue du Bois du Pic

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de déposer des dossiers de demande de subventions dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) concernant le projet suivant :

- réfection de la toiture des garages des logements Rue du Bois du Pic

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- sollicite de l'État une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) comme suit :

<b>PLAN DE FINANCEMENT REFECTION TOITURE DES GARAGES DES LOGEMENTS RUE DU BOIS DU PIC : 5 927,09 € HT</b>
DETR 30 % : 1 778 €
Autofinancement - Commune 70 % : 4 149 € 09

- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur le 1er adjoint, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## QUESTIONS DIVERSES

- Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : Jeudi 24 février 2022 à 20h30
- Date commission voirie : Samedi 12 février 2022 à 9 h 30
- Point sur les commissions :
  - Bâtiments :
    - Réhabilitation de la salle polyvalente :
      - Départ de la personne en charge du dossier et pas de remplaçant pour le moment
      - Plusieurs scénarios seront présentés en réunion de Conseil
  - Ecole :
    - Projet de classe de mer en Vendée les 8, 9 et 10 juin. Il faut trouver des financements (Communauté de Communes, Département...)
  - Assainissement :
    - Une réunion de la commission assainissement a eu lieu avec la commission finances pour faire le point sur la facturation du 2<sup>ème</sup> semestre 2021 et le 1<sup>er</sup> semestre 2022.
    - les factures émises sur le logiciel et le document que les administrés ont reçus n'est pas le même ce qui a provoqué des incompréhensions
    - réfléchir sur l'éventualité de réaliser nous même les relevés des compteurs (environ 250)
    - réaliser un état des lieux du réseau
  - Voirie :
    - Réaliser un recensement des chemins ruraux et des communaux
  - Fleurissement :
    - Une commande de troènes a été passée. La plantation aura lieu début février

➤ Installation de la fibre :

Rencontre de ORANGE pour l'implantation de deux armoires (Rue des Jardins et Rue Principale) sur la commune qui seront raccordées au central optique de L'Isle Jourdain par un câble enterré le long de la RD729.

La fibre devrait être opérationnelle en fin d'année.

➤ Maison de santé :

Les professionnelles de santé ne font plus partis de la « SISA » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Un projet d'agrandissement des locaux est en cours. Une solution temporaire de locaux doit être trouvée pour les praticiens.

➤ Distribution du journal municipal :

Le journal municipal n°2 doit être distribué du 7 au 11 février. Chaque conseiller est d'accord pour réaliser la même distribution qu'habituellement.

➤ Cessation d'activité :

Gildas RAFFIN cesse son activité de traiteur au 1<sup>er</sup> février 2022

➤ Projet autoroute Limoges / Poitiers :

Une concertation sur le projet a lieu du 4 janvier au 20 mars 2022, chacun est invité à exprimer son avis. En parallèle l'association Voie rapide 149-147 nous sollicite pour prendre une motion de soutien contre le projet. Une délibération sera prise lors du prochain conseil.

➤ Eolien :

→ Parc éolien « Le Renard » : la SARL La Gaingauderie a déposé un recours contre la société. Une délibération sera prise lors du prochain conseil afin de mandater un avocat et de soutenir la SARL la Gaingauderie.

→ Parc éolien « Les Terrages » à Plaisance : arrêté complémentaire en date du 26/11/2021 modifiant l'arrêté du 13/11/2021 suite à une erreur de puissance qui est de 12 MW et non 9.

→ Parc éolien « Le Tagueau » : l'audience à la cour d'appel de Bordeaux a eu lieu le 25 janvier, nous avons été représentés par Maître PIELBERG.

➤ Personnel :

La femme de ménage de la mairie ne souhaite pas renouveler son contrat au 31 janvier 2022. Il y a plusieurs possibilités pour la remplacer :

1. recruter une personne en CDD d'un 1 an renouvelable 3 ans maximum
2. mise à disposition d'une personne par le Centre de Gestion ou proposer un candidat. Payable sur état d'heure
3. mise à disposition d'une personne par l'ADMR de L'Isle Jourdain. Convention en cours depuis 2018.

➤ Accessibilité des ERP :

Suite à une visite d'accessibilité à l'école, nous avons dû déposer un dossier de demande de dérogation pour la mise en place d'une rampe d'accès amovible et le maintien de la porte d'accès à la cantine.

Par arrêté en date du 13 janvier 2022, les demandes de dérogation sont accordées.

➤ Subventions 2022 :

Le Président du Conseil Départemental nous informe qu'une enveloppe de 23 500 € au titre d'ACTIV'3 nous a été attribuée. Les dossiers doivent être déposés au plus tard le 31 mars 2022.

➤ MJC champ libre :

Laurent VACHON réfèrent à la MJC, informe qu'un chantier loisirs aura lieu à Adriers en juillet 2022.

➤ Remerciements :

La famille SOUCHAUD remercie le Conseil Municipal pour la composition florale lors du décès de M. SOUCHAUD René.

➤ Situation financière au 31 décembre 2021 :

Entrées :	147 952,46 €
Recettes :	736 250,70 €
Dépenses :	786 579,59 €
<b>SOLDE :</b>	<b>97 623,57 €</b>

Situation financière au 27 janvier 2022 :

Entrées :	97 623,57 €
Recettes :	57 591,55 €
Dépenses :	55 255,49 €
<b>SOLDE :</b>	<b>99 959,63 €</b>

La séance est levée à 22 h 42.



P/O Le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Philippe ROSE

